

Question écrite du 12 novembre 2014 de M. Grégoire Carasso: «Menace sur les aides municipales individuelles aux personnes âgées et aux familles?»

Considérant:

- la décision de la Cour de justice d'août 2011;
- la nouvelle Constitution de la République et canton de Genève;
- la volonté politique du Conseil d'Etat visant à supprimer la capacité des communes à délivrer des prestations financières individuelles,

la Ville de Genève pourrait-elle solliciter un avis de droit confirmant le bien-fondé juridique (autonomie communale garantie par la Constitution fédérale) de sa position?